

## FORMATION

# LES PRÉROGATIVES DE POLICE JUDICIAIRE DES AGENTS COMMISSIONNÉS ET ASSERMENTÉS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

### CONTEXTE

Les agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement dans la cadre de la recherche et constatation d'infractions sont amenés à mettre en œuvre des prérogatives de police judiciaire. Ces prérogatives sont codifiées aux articles L172-5 et suivants du code de l'environnement. Elles vous permettent de mener au mieux vos missions de protection des espaces naturels.

### FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de mettre en œuvre les prérogatives de police judiciaire prévues au code de l'environnement.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maitriser le cadre procédural de la mise en œuvre des prérogatives de police judiciaire  
Effectuer une saisie et poser un scellé judiciaire  
Distinguer les procès-verbaux à utiliser pour mettre en œuvre les prérogatives

### CONTENU

- **Les visites judiciaires**  
Conditions et modalités d'accès aux locaux professionnels, véhicules et domiciles
- **La communication d'informations entre fonctionnaires et agents**  
Comment, sur quoi et avec qui l'agent peut-il échanger.
- **La vérification d'identité**  
Le recueil d'identité sur pièce ou sur témoignage, le refus de justifier de son identité, l'information de l'OPJ, l'obstacle aux fonctions
- **La réquisition de la force publique**  
Conditions de mise en œuvre par et sur les agents
- **La saisie**  
Champ d'application, conditions procédurales, le kit de saisie, la pose de scellés, la rédaction du PV de saisie
- **La communication de documents utiles aux contrôles**  
Les documents communicables et conditions d'accès, les réquisitions

***PUBLIC***

Agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement

***NIVEAU***

Maîtriser la langue française

***DATE***

A déterminer

***DURÉE***

2 jours

***LIEU***

En intra / Lyon si inter-structure

***MÉTHODE PÉDAGOGIQUE***

Pédagogie active, approche pragmatique et directement opérationnelle, remise du dossier du participant.

***EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LE FORMATEUR***

La formation se termine par un QCM et une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.

***ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP***

Les personnes à mobilité réduite sont bienvenues dans nos locaux. Les personnes en situation de handicap doivent nous informer préalablement sur leur situation. Une procédure d'entretien personnalisé sera mis en œuvre.

***INTERVENANTS***

Mathieu Labrande, Juriste- formateur en droit et police de l'environnement

***LES + DE VOTRE FORMATION***

- la qualité d'expertise de votre intervenant
- cas pratiques issus de vos pratiques
- échanges et interactivité

***TARIF***

380 euros HT par jour par participant soit 760 euros HT au total pour la formation (non assujetti à la TVA)

***INSCRIPTIONS***

Mathieu LABRANDE, [contact@ecolaudroit.fr](mailto:contact@ecolaudroit.fr), 06 30 43 86 81

*Date d'édition : 28 décembre 2022*